

Transmission d'entreprise

La région Centre,

terre d'opportunités pour les repreneurs

Industrie
Services à l'industrie
Commerce de gros
BTP

Des résultats en provenance du terrain

L'enquête a été réalisée de novembre 2006 à juillet 2007 auprès des 1 272 entreprises de la région Centre répondant simultanément aux critères suivants :

- ◆ le dirigeant d'entreprise est âgé de 55 ans et plus;
- ◆ les effectifs de l'entreprise sont compris entre 10 et 199 salariés;
- ◆ les entreprises appartiennent aux secteurs de l'industrie, des services à l'industrie, du bâtiment et du commerce de gros.

Après un premier entretien des dirigeants, cette base de 1 272 entreprises a été affinée de façon à correspondre à la cible des Petites et Moyennes Entreprises (les entreprises appartenant à un groupe ont été exclues de l'enquête). Au final, ce sont 1082 entreprises qui ont fait l'objet d'une enquête approfondie (interview puis visite pour plus de la moitié d'entre elles) par le réseau des CCI.

Un état des lieux réalisé par les acteurs du développement économique régional

Reflet de la dynamique d'un territoire, la transmission d'entreprises met en lumière les forces en présence, en reliant dirigeants de PME préoccupés par le devenir de leur société après leur départ, et repreneurs motivés par la perspective de faire croître une entreprise existante. Car transmettre n'est pas seulement pérenniser, cela permet également d'explorer de nouvelles opportunités de développement et de redéploiement de l'entreprise ou de prendre un nouveau départ.



Cette dimension est au cœur de la problématique de transmission d'entreprises, et au-delà des chiffres alarmistes tablant sur une vague prochaine de dirigeants «papy-boomers», il a semblé important aux acteurs du développement économique que sont le réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie, le Conseil Régional et la DRIRE de se pencher attentivement sur la question de la transmission industrielle en région Centre afin d'obtenir un état des lieux sincère de la situation de la région et de pouvoir élaborer par la suite les actions adéquates en faveur d'une transmission mieux encadrée et plus efficace, compte tenu des enjeux importants en termes d'emplois, qui sont liés à ce dossier.

“Transmettre : ce n'est pas seulement pérenniser, c'est également explorer de nouvelles opportunités de développement.”



LE RÉSEAU DES CHAMBRES
DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
DE LA RÉGION CENTRE



Les enseignements majeurs issus de cette étude

Un quart des dirigeants contactés a déjà plus ou moins réglé sa transmission

Parmi les 1 082 entreprises interrogées, près de 20% ont déjà réglé leur transmission. Les options privilégiées par les chefs de ces entreprises sont la transmission à un repreneur externe (48%) et la transmission à un membre de la famille (43%). Seuls 9% des cédants ont choisi de transmettre à un collaborateur.

Viennent s'ajouter à ce groupe les 5% d'entreprises ayant déjà entamé leur processus de transmission. Dans leur cas, c'est la transmission à un membre de la famille qui est largement plébiscitée. Par ailleurs, un quart des dirigeants contactés a préféré ne pas répondre pour des raisons diverses (jugent le sujet prématuré, étant en règlement judiciaire, estimant ne pas avoir besoin d'aide...).

28% des dirigeants contactés souhaitent transmettre d'ici deux ans

Parmi les dirigeants interrogés, environ 28 % envisagent de transmettre leur entreprise dans moins de deux ans, une large majorité d'entre eux souhaitant même le faire avec une échéance immédiate. Ces sociétés représentent 8 223 emplois à sauvegarder au moyen de transmissions réussies. Elles sont situées principalement dans les départements du Loiret (26%), d'Indre-et-Loire (24%) et d'Eure-et-Loir (20 %). Parmi les dirigeants souhaitant céder dans les deux ans, 35 % ont plus de 63 ans. La transmission à un repreneur externe est leur option privilégiée. Pour les 22% de dirigeants restants, la transmission est prévue à une échéance supérieure à 3 ans.

“ Les entreprises concernées par la transmission ne sont pas correctement préparées et n'ont pas anticipé de manière satisfaisante cet acte. ”

Une anticipation et une préparation insuffisantes des cédants

L'étude met en avant une carence dans la préparation de la transmission chez les dirigeants amenés à le faire prochainement, puisque parmi eux 58% n'ont entamé pour l'instant aucune démarche nécessaire à la bonne anticipation de la transmission d'entreprise. Il faut ajouter à ce chiffre les 22% de dirigeants s'étant contentés d'assister à une réunion d'information sur le sujet, amorce de réflexion intéressante, mais qui demeure insuffisante, surtout lorsque l'échéance de transmission est proche.

Etape déterminante dans le processus de transmission, l'évaluation de l'entreprise est, elle aussi, laissée pour compte dans la mesure où parmi les dirigeants rencontrés, rares sont ceux qui ont réalisé l'évaluation de leur entreprise et parmi ceux qui l'ont fait, 81% n'ont pas établi de diagnostic préalable. Il apparaît donc indiscutablement que les entreprises concernées par la transmission ne sont pas correctement préparées et n'ont pas anticipé de manière satisfaisante cet acte.

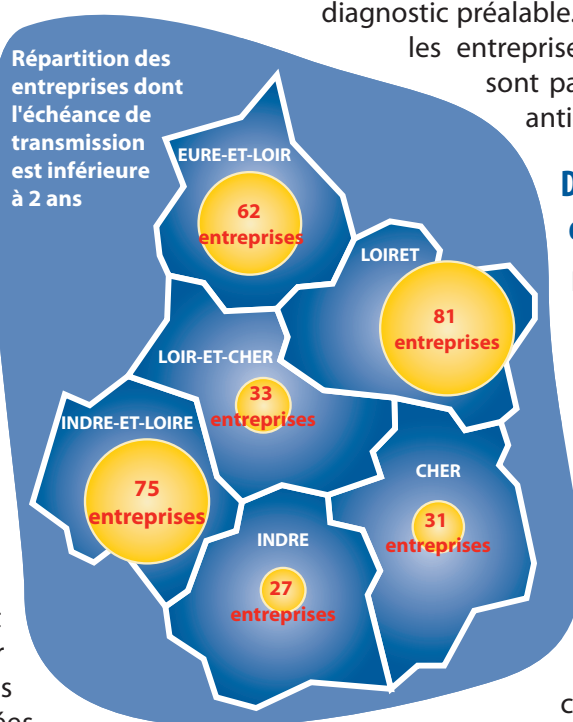
Des cédants soucieux de voir leur entreprise leur « survivre »

Pour plus de la moitié (51%) des dirigeants interrogés, la pérennité de l'entreprise est le principal objectif visé lors de la transmission. La valorisation du patrimoine arrive elle en 2nde position (27%). Par ailleurs, 18% des dirigeants ayant fait l'objet d'une visite souhaitent transmettre leur entreprise tout en conservant l'établissement au sein de la famille. Enfin, une minorité de dirigeants (3%) souhaite transmettre leur entreprise dans l'état d'esprit de la céder au plus vite.

Des besoins centrés sur la recherche de repreneur

Démarche difficile puisqu'elle fait intervenir des facteurs psychologiques et affectifs, la recherche de repreneur apparaît être la principale préoccupation des cédants interrogés. La demande d'informations sur les aspects fiscaux de la transmission et la réalisation d'un diagnostic évaluation figurent également aux premiers rangs des besoins exprimés. Cependant, ces besoins ne peuvent être isolés du contexte de l'entreprise. Des facteurs comme l'échéance de la transmission ou l'âge du dirigeant doivent être eux aussi analysés.

Pour répondre à ces différents besoins, les experts comptables et les Chambres de Commerce et d'Industrie sont désignés comme des interlocuteurs naturels par les dirigeants interrogés.



Une situation insatisfaisante pour près de la moitié des entreprises

Pour dresser un état des lieux clair et précis de la transmission en région Centre, toutes les entreprises ayant fait l'objet d'un entretien téléphonique ont été classées dans différentes catégories, appelées «feux», en fonction du caractère plus ou moins risqué de leur situation.

Parmi les 1082 entreprises étudiées, près de la moitié ne pose pas de problème majeur et leurs dirigeants ont déjà bien amorcé les démarches de leur transmission (feux verts et clignotants). En revanche, 39% des entreprises restent à «surveiller» (feux oranges) et 8 % d'entre elles nécessitent une action rapide (feux rouges). Enfin, 6% des entreprises requièrent un approfondissement de leur situation (catégorie «indéterminés»).

Dans le détail cela donne :

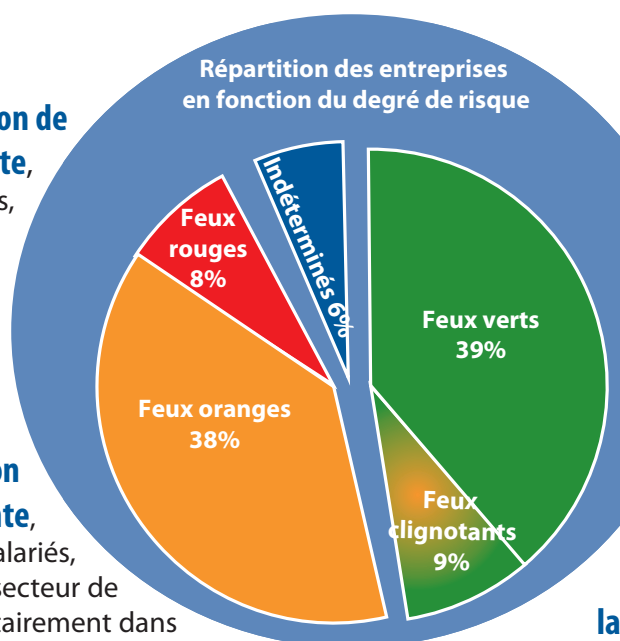
84 entreprises en situation de transmission alarmante, représentant 1 800 salariés, issues principalement du secteur de l'industrie et du bâtiment, et localisées majoritairement dans les départements d'Eure-et-Loir et d'Indre-et-Loire.

427 entreprises en situation de transmission préoccupante, représentant 13 156 salariés, issues principalement du secteur de l'industrie, et localisées majoritairement dans les départements d'Indre-et-Loire et du Loiret.

85 entreprises pour lesquelles la transmission est en bonne voie, représentant 2 527 salariés, issues principalement du commerce de gros, et localisées majoritairement dans le Loiret.

417 entreprises pour lesquelles la transmission ne pose pas de problèmes, représentant 13 790 salariés, issues principalement des services à l'industrie et du BTP, et localisées majoritairement dans les départements d'Indre-et-Loire et du Loiret.

69 situations à éclaircir, représentant 1 844 salariés.



- **Feux rouges** : le dirigeant n'a pas réellement pris conscience qu'il devra céder son entreprise alors que l'échéance est à très court terme ; aucune démarche n'a donc été amorcée.

- **Feux oranges** : l'échéance de la transmission n'est pas proche ou l'entreprise n'est pas engagée dans un processus actif et coordonné de son entreprise.

- **Feux clignotants** : le dirigeant a envisagé de céder et a entamé et réalisé les démarches indispensables pour la transmission de son entreprise.

- **Feux verts** : toutes les conditions favorables à la réussite de la transmission sont réunies.

- **Indéterminés** : situation qui doit être éclaircie car l'enquête n'a pas apporté d'éléments d'explication suffisants.

L'industrie en première ligne



L'industrie «pure» est le secteur qui concentre en son sein le plus d'entreprises répertoriées dans les feux orange et rouge, c'est-à-dire en situation préoccupante (cette part étant supérieure de 5 points par rapport à la répartition tous secteurs confondus). Il s'agit surtout d'un secteur regroupant plus de 50% des emplois de la cible étudiée (les 33 117 emplois liés aux 1 082 entreprises de la région répondant aux critères), qu'il est important de préserver grâce à une transmission réussie. Au sein de ce secteur, c'est la fabrication de machines et d'équipements qui connaît la situation la plus délicate avec 61% d'entreprises interrogées classées en feux rouge et orange.

Derrière l'industrie, ce sont les services associés qui présentent en région le taux de transmission potentiellement à risque le plus élevé avec 47% de feux rouge et orange. Dans le commerce de gros, les 135 entreprises concernées par la problématique ne suscitent pas de réelles inquiétudes puisque seulement 43% d'entre elles ont été classées en feux orange et rouge. Le BTP s'inscrit dans la tendance la plus favorable, son taux de transmission problématique étant limité à 42% de feux rouge et orange.

L'industrie regroupe plus de 50% des emplois de la cible étudiée.

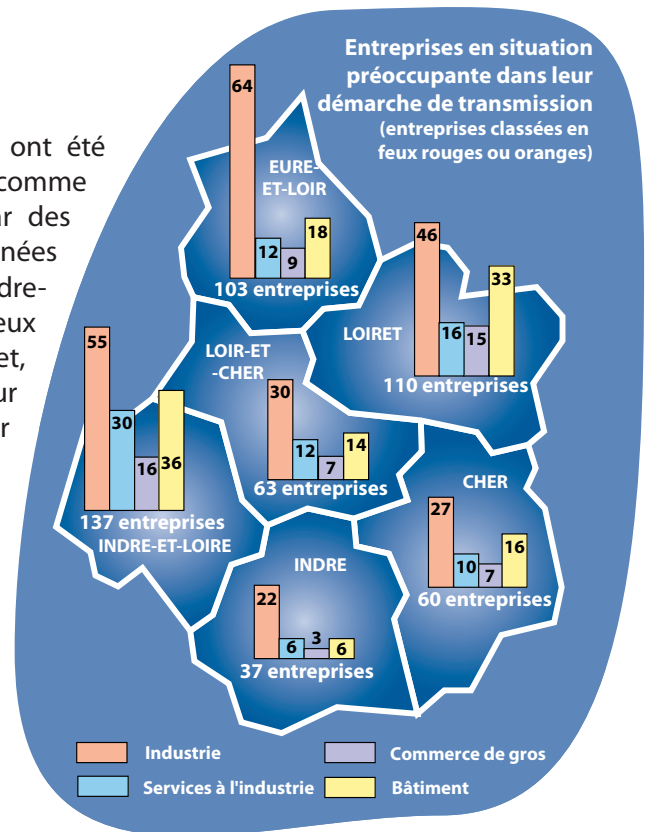
Des départements plus ou moins concernés

Avec 60% de ses entreprises industrielles interrogées qui ont été classées en feu orange et rouge, l'Eure-et-Loir apparaît comme le département proportionnellement le plus concerné par des transmissions industrielles problématiques au cours des années à venir. Pour le bâtiment et les services à l'industrie, c'est l'Indre-et-Loire qui affiche la part la plus forte d'entreprises en feu rouge et orange, tandis que dans le commerce de gros, Loiret, Eure-et-Loir et Loir-et-Cher comptent près d'une entreprise sur deux (parmi celles interrogées dans leur département), pour lesquelles la transmission pourrait poser problème.

Des actions différenciées selon les cœurs de cibles

A l'intérieur même des catégories, des actions différenciées sont souhaitables. Adaptées aux situations particulières détectées, elles doivent être affinées au niveau des départements pour répondre à l'hétérogénéité de la problématique dans la région. Chaque acteur du développement économique local devra alors déterminer son «cœur de cible» pertinent (qui peut varier d'un département à un autre selon les nuances constatées) et adapter les moyens d'actions (individuelles, collectives et semi-collectives, partenariats...) en fonction des impératifs et des choix assumés à l'échelle de son territoire.

Dans tous les cas, la sensibilisation des cédants aux démarches de transmission et l'identification et la recherche des repreneurs resteront des axes de travail prioritaires pour l'ensemble des acteurs concernés. S'inscrivant au cœur d'une démarche proactive, ces actions permettront de saisir l'opportunité de développement d'un territoire que constitue la question de la transmission lorsqu'elle s'accompagne de la venue de repreneurs à même de contribuer au dynamisme économique de la région Centre.



“La sensibilisation des cédants aux démarches de transmission et l'identification et la recherche de repreneurs sont des axes de travail prioritaires”

Des conseillers transmission à votre écoute

- ✓ CCI du Cher
Jordane Biasse - 02 48 67 80 69
- ✓ CCI d'Eure-et-Loir
Jean-Marie Schott - 02 37 84 28 37
Didier Ducrocq - 02 37 84 28 69
- ✓ CCI de l'Indre
Jean-Pierre Burbaud - 02 54 53 52 60
- ✓ CCI de Touraine
Loïc Mauroux - 02 47 47 20 84
Alain Griffon - 02 47 47 20 50
- ✓ CCI de Loir-et-Cher
Anne-Laurence Jouannet - 02 54 44 65 45
- ✓ CCI du Loiret
Dominique Legrand-Borbeau - 02 38 77 77 65

Sites internet

- ✓ www.pmicontact.net
- ✓ www.1001-opportunités.com



Etude réalisée avec le concours financier de l'Etat et de la Région



Intégralité de l'étude disponible sur : www.centre.cci.fr - rubrique «opportunités»
CRCI Centre - 45926 Orléans Cedex 9
02 38 25 25 25

